

# RAPPORT 2022



UNION DES PAYSANS FRIBOURGEOIS  
Chambre fribourgeoise d'agriculture

## SOMMAIRE

LE MOT DU PRESIDENT	3
LE MOT DU DIRECTEUR	3
L'ANNEE AGRICOLE 2021 EN CHIFFRES	4
DEFENSE PROFESSIONNELLE	6
SERVICES	9
GERANCES	12
COMMISSIONS DE L'UPF	16
MEMBRES D'HONNEUR DE L'UPF	18
DELEGUES DE L'UPF A L'ASSEMBLEE DE L'USP	18
COMITE CANTONAL ET COMITE DIRECTEUR DE L'UPF	19

## IMPRESSUM

*Pour des raisons de lisibilité, la forme masculine est principalement utilisée dans ce rapport. La forme féminine est, bien sûr, toujours incluse.*

**Editeur:** Union des Paysans Fribourgeois, Rte de Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot, Tél. 026 467 30 00, Fax 026 467 30 01, info@upf-fbv.ch, www.agrifribourg.ch. **Collaboration:** Beat Andrey (BA), Pierre-Alain Bapst (PAB), Marc Bovet (MB), Lucas Dupré (LD), Joël Etter (JE), Fritz Glauser (FG), Guillaume Kolly (GK), Luciane Lapierre (LL), Frédéric Ménétreay (FM), Nicole Neuhaus (NN), Rebecca Pillonel (RP), Catherine Zbinden Progin (CZP). **Conception graphique et mise en page:** Administration UPF. **Traduction:** Trait d'Union, Administration UPF. **Photos:** Chambre fribourgeoise d'agriculture (FM). **Impression:** media f sa (papier blanchi sans chlore). Novembre 2022.



## LE MOT DU ...

### ... PRESIDENT

Les événements se sont rarement précipités comme ils l'ont fait ces douze derniers mois, dans le monde entier mais surtout en Europe! Comme si le coronavirus n'avait pas suffi, l'approvisionnement énergétique est devenu incertain, faisant grimper en flèche les prix de l'énergie et de presque tous les moyens de production. L'invasion de l'Ukraine par les soldats de Poutine a causé de grandes souffrances au peuple ukrainien! Mais cette guerre a aussi provoqué une nouvelle inflation et perturbé l'approvisionnement alimentaire de l'Europe, du Proche-Orient et de l'Afrique, plongeant les plus pauvres dans la détresse. Le commerce international ne fonctionnait déjà plus correctement pendant la pandémie. Avec la guerre, le problème s'est aggravé. Le commerce mondial libéral aurait-il atteint ses limites? Est-il vraiment la solution? Non, en aucun cas! Nous, les paysans, avons le devoir d'approvisionner la population en nourriture. Nous nous y engageons. Nous avons également prouvé que nous sommes innovants et dynamiques et que nous sommes prêts à faire face aux nouveaux défis.

Dans le cadre de la trajectoire de réduction, nous ne devons mettre en œuvre que des mesures sensées et ciblées. Mais ces mesures ont un prix: elles augmentent les risques dans la production, ont tendance à réduire les rendements et entraînent souvent plus de coûts. Or, l'agriculture finance elle-même les contributions prévues à cet effet par une réorganisation des paiements directs. C'est scandaleux. Afin que nous, les agriculteurs, touchions des revenus équitables, je demande que l'on augmente les prix de nos produits! La politique doit être de notre côté. Les grands distributeurs, qui se disent favorables à cette politique agricole, doivent aller jusqu'au bout et nous payer des prix corrects! Nous avons besoin d'un véritable partenariat, pas l'un de ceux qui se contentent d'utiliser notre agriculture dans leur publicité. Pour garantir des produits de qualité et de proximité, il est impératif d'avoir une agriculture résiliente. «No farmer, no food, no future!»

Fritz Glauser

### ... DIRECTEUR

Comme si les attaques politiques contre l'agriculture ne suffisaient pas, la météo a mis également à forte contribution la production agricole cette année. Après l'excès de précipitations, le manque de pluie à assommé les campagnes. Les aléas du temps et de la nature sont des variables avec lesquelles l'agriculture doit composer depuis ses débuts avec une constance certaine. Il faut cependant toujours avoir confiance aux capacités d'adaptations de l'agriculture et des familles paysannes pour assurer la production de nourriture. Mais la météo n'est pas seule à mettre à contribution l'agriculture, la politique aussi.

«Produire» semble être malheureusement devenu un gros mot déshonorant pour certains. Fort heureusement, le peuple fribourgeois et suisse ne s'est pas laissé duper par l'initiative inutile contre l'élevage intensif. Le texte avait surtout pour but d'affaiblir notre production agricole nationale et de favoriser les importations. Les objectifs n'ont heureusement pas été atteints, nos concitoyens sont restés lucides. La très forte majorité de NON dans notre canton est une preuve de confiance et de reconnaissance pour le travail des paysans qui se donnent chaque jour pour nourrir la population. Le résultat est un message clair à celles et ceux qui ne veulent que dénigrer le travail des familles paysanne soumises aux législations les plus sévères au monde. En un mot, MERCI à toutes et tous pour l'engagement commun pour la défense de l'agriculture contre ces initiatives. Elles sont surtout des tentatives de dévalorisation de l'agriculture contre lesquelles il faut lutter avec détermination.

Contre l'activisme politique qui menace l'avenir de l'agriculture, il faut persister solidairement et sans relâche dans la défense professionnelle. Avec conviction et en agissant proactivement, il sera possible d'inciter la politique et le commerce à avoir plus de considération pour le secteur primaire, car ce sont toujours les paysans qui vont nourrir le monde!

Frédéric Ménétreay

## L'ANNEE AGRICOLE 2021 EN CHIFFRES

### Une année très pluvieuse

Selon les données de l'Office fédéral de météorologie et de climatologie pour la Suisse, l'hiver 2021 a été généralement très arrosé. La plupart des régions ont enregistré d'abondantes précipitations. En janvier, certaines régions de Suisse ont connu l'une des plus importantes chutes de neige fraîche depuis le début des mesures, avec même localement des quantités record. Après deux mois de faibles précipitations en mars et avril, le mois de mai a également été très pluvieux dans la plupart des régions, à l'exception du sud des Alpes.

Cependant, la Suisse a aussi connu le printemps le plus froid depuis plus de 30 ans, en particulier les mois d'avril et de mai. Au Nord des Alpes, l'été 2021 a été l'un des plus arrosés depuis le début des mesures. Dans les Alpes centrales, il s'agit même de l'été le plus fort en précipitations depuis plus de 100 ans de relevés météorologiques.

Vers la mi-juillet, les pluies abondantes et incessantes ont même fait déborder plusieurs lacs et rivières. La région des trois Lacs a été particulièrement touchée avec de très importantes inondations qui ont atteint de nombreux hectares de cultures. En automne, le temps s'est apaisé et, avec quelque vingt journées ensoleillées, le mois de septembre a été plus radieux en général. La météo est passée de trop pluvieuse à trop sèche. Certaines régions ont connu l'un des mois de septembre les plus ensoleillés des 60 dernières années et, localement, l'un des plus doux enregistré depuis le début des mesures.

Après un beau mois de septembre, octobre s'est aussi montré radieux et largement sec dans toute la Suisse. Tant en septembre qu'en octobre, les pluies ont été un peu partout inférieures à la norme. Au mois de septembre, les précipitations tombées ne correspondaient par endroits même pas au tiers de la norme pour le mois, et dans quelques régions au Nord et dans les Alpes, moins de la moitié des précipitations moyennes sont tombées en octobre. La fin de l'année a aussi affiché un déficit en précipitations assez généralisé.

### Des récoltes historiquement basses suite à une année extrême

L'année agricole 2021 n'a pas été épargnée par la météo. Des gels tardifs, des pluies abondantes accompagnées d'inondations et des tempêtes de grêle ont fortement perturbé les récoltes dans de nombreuses régions. De très importants orages de grêles ont dévasté des régions du canton de Fribourg, et ce à plusieurs reprises. La situation s'est un peu rétablie en automne. La pression fongique sur les cultures était extrême. Certains fruits d'été ont particulièrement souffert de la météo. Par exemple, les récoltes de pruneaux n'ont atteint que le 40 % de la moyenne sur cinq ans. Pour les pommes, le bilan diffère en fonction des variétés, mais les récoltes de pommes à cidre et de poires à cidre ont été extrêmement faibles. Des gelées nocturnes, des intempéries accompagnées d'inondations et de la grêle ont aussi affecté les récoltes de légumes. Au cours d'une année normale, aucune importation de salade n'est nécessaire en été, mais en 2021, à peu près la moitié de la marchandise nécessitée a temporairement fait défaut en juillet et en août. La situation s'est un peu rétablie en automne. Les légumes de garde n'ont pas été épargnés non plus et les récoltes étaient moindres.

Pour les pommes de terre, la perte de récolte a été d'environ 30 % inférieure à la moyenne sur cinq ans pour la marchandise conventionnelle et même de 50 % pour la marchandise bio. La qualité était toutefois satisfaisante. Les sucreries n'ont pas fonctionné à pleine capacité car les récoltes de betterave ont été faibles, mais étaient meilleures que redouté. La récolte de céréales panifiables a été inférieure de 30 % à celle de l'an passé. Au total, 304'079 tonnes de céréales panifiables aptes à la panification ont pu être récoltées cette année, soit 110'000 tonnes de moins qu'en 2020. La récolte de colza n'a pas permis de satisfaire la demande en marchandises suisses. En 2021, seulement 77'073 tonnes de colza ont été récoltées pour l'ensemble de la Suisse, soit 12 % de moins que l'an passé et environ 30'000 tonnes de moins que la quantité dont la prise en charge était assurée.



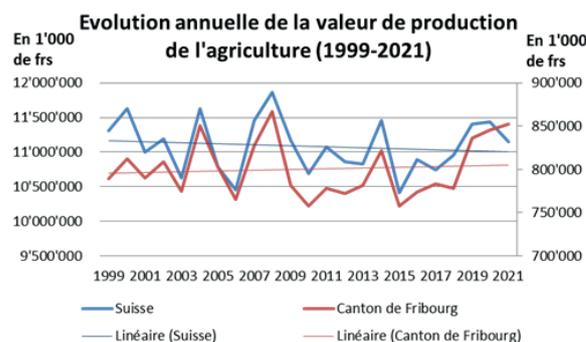
## L'ANNEE AGRICOLE 2021 EN CHIFFRES

Comme pour d'autres filières de la production végétale, la météo a donné du fil à retordre à la viticulture. Des gelées nocturnes en avril ont endommagé des grappes et la grêle a anéanti certaines récoltes en été. Le temps frais et humide de l'été n'a pas non plus convenu à la vigne, les maladies fongiques ont causé beaucoup de problèmes. Ce n'est qu'en automne que les conditions météorologiques se sont améliorées pour les vignobles.

Des pertes ont aussi été enregistrées dans la production animale. La récolte de miel de printemps était presque complètement inexistante et celle de miel d'été n'a pas pu compenser les pertes. Peu d'apiculteurs se souviennent d'avoir vécu une récolte aussi faible. La très grande majorité des ruches ont dû être d'ailleurs nourries en été. La production de porcs a augmenté au cours du deuxième semestre. Les prix se sont situés à un niveau très bas, soit au même niveau qu'il y a 50 ans. Quant à la production d'œufs, elle s'est maintenue à un niveau élevé cette année. La demande a connu un rebond à l'approche des diverses fêtes, mais les stocks étaient encore bien remplis en novembre. La demande en viande de volaille suisse ne faiblit pas et a toujours tendance à s'accroître puisque la production a encore augmenté. L'année 2021 a été une année globalement positive pour l'économie laitière suisse. Si les volumes de lait ont affiché une légère tendance à la baisse en fin d'année, la demande est restée bonne. Tandis que les produits laitiers ont perdu un peu de terrain en 2021, la production de fromage a pu être légèrement augmentée. La production de beurre reste inférieure aux années précédentes.

### Résultats économiques de l'agriculture 2021

La valeur de la production agricole pour 2021 est estimée à 11,144 milliards de francs (graphique 1). Elle a diminué de 1,47 % par rapport à l'année 2020. Dans le canton de Fribourg, la valeur de production a évolué très positivement à 852'174 millions de francs (+8,02 %). Elle reste cependant plus basse que lors de l'année record de 2008 avec 866'554 millions de francs.



**Graphique 1: Valeur de production agricole en Suisse et dans le canton de Fribourg**

### Baisse modérée du nombre d'exploitations

La diminution des exploitations a été de 34 unités (-1,26 %) en 2021 dans le canton de Fribourg, un nombre proche de 2020 avec 36 exploitations en moins (-1,32 %) (tablette 1). En Suisse, le nombre total atteint 48'864 exploitations agricoles, soit une diminution de 499 fermes ou un taux de -1,01 % qui est un peu moins élevé que celui du canton de Fribourg (-1,26 %) (tablette 2).

#### Evolution du nombre d'exploitations dans le canton de Fribourg

Année	2000	2019	2020	2021
Exploitations	3'804	2'726	2'695	2'661
Evolution annuelle		-36	-36	-34
		-1,30%	-1,32%	-1,26%

**Tablette 1: Les exploitations agricoles fribourgeoises**

Depuis l'an 2000 et jusqu'en 2021, le canton de Fribourg a perdu 1'143 exploitations agricoles, ce qui représente une diminution de 30,05 %, un taux similaire au recul des exploitations suisses sur la même période (-30,07 %).

#### Evolution du nombre d'exploitations en Suisse

Année	2000	2019	2020	2021
Exploitations	70'537	50'038	49'363	48'864
Evolution annuelle		-814	-675	-499
		-1,60%	-1,34%	-1,01%

**Tablette 2: Les exploitations agricoles suisses**

Sources: Office fédéral de la statistique / Union Suisse des Paysans-Agristat (FM) •

## DEFENSE PROFESSIONNELLE

### Augmentation des prix aux producteurs

Les événements extraordinaires dramatiques d'ordres météorologique, sanitaire et politique ont malheureusement aussi des incidences sur la rentabilité des exploitants agricoles ces trois dernières années. Pour permettre le bon fonctionnement de la production agricole de denrées alimentaires, une adaptation des prix payés aux producteurs est incontournable. Avec la raréfaction de certaines matières premières et l'augmentation parfois fulgurante des prix des agents et facteurs de production, une augmentation des prix payés aux producteurs est impérative. Lorsque les prix augmentent auprès des consommateurs, les différents partenaires doivent toujours prévoir des adaptations à la hausse qui s'ajustent aussi aux augmentations de prix subies par l'agriculture. Trop souvent, les prix augmentent sans qu'une adaptation des coûts de producteurs soit aussi réellement considérée. Au printemps, l'Union des Paysans Fribourgeois a demandé une augmentation urgente des prix des produits agricoles d'au moins 6 % à 10 % selon les produits. Le secteur primaire agricole ne peut supporter sans compensation les augmentations subies depuis plusieurs mois d'affilés. Pour de nombreuses exploitations agricoles, c'est une question de survie à moyen et long terme. Dans plusieurs filières, les prix, hors augmentation extraordinaire des coûts de production et de l'inflation, ne sont aujourd'hui déjà pas assez rémunérateurs. Il est dès lors essentiel que les charges de production supplémentaires de l'agriculture soient compensées au même titre que le sont les coûts des filières en amont et aval de la production agricole. C'est une question de bon sens et de stratégie pour le maintien de plusieurs productions agricoles en Suisse. Augmenter les marges en important davantage en diminuant la production agricole Suisse est une très mauvaise stratégie. Faire de la promotion des ventes en mettant en avant la qualité de la production suisse, la production locale, durable et de saison est positif. Mais pour atteindre ces objectifs, il faut aussi payer correctement les produits suisses pour donner des perspectives aux exploitations agri-

coles. La Suisse a les moyens de payer correctement ses paysans, qu'elle le fasse!

En ces temps d'insécurité et d'inquiétude, le changement touche aussi le commerce mondial des denrées alimentaires. Il est fondamental et urgent que notre politique d'approvisionnement et ses conditions-cadres, données par la politique agricole et par la Confédération, soient réellement redéfinies. La base paysanne doit être intégrée au processus et surtout être mieux considérée, écoutée et comprise par la Confédération. Le but est simple, celui de garantir une production agricole suffisante, durable et rentable en Suisse. (FM)

### Jambon de la Borne AOP

Premier produit carné de Suisse à obtenir l'Appellation d'origine protégée (AOP), le Jambon de la Borne AOP a été mis sur le marché et servi lors de la Bénichon d'Estavayer-le-Lac fin août 2022. Le Jambon de la Borne AOP vit un tournant important puisque, en 2021, après dix ans de procédure, il a été enregistré en tant qu'Appellation d'origine protégée (AOP) par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il s'agit du premier produit charcutier suisse à recevoir cette protection dans les cantons de Vaud et Fribourg. C'est une belle reconnaissance du terroir, du patrimoine culinaire cantonal et de la production porcine du canton de Fribourg. Pour l'agriculture, le but à atteindre est, à terme, de naturellement améliorer la valorisation de la vente des porcs et des revenus des éleveurs et engraisseurs. L'objectif est particulièrement nécessaire en 2022 puisque la production porcine subit une crise importante avec des prix beaucoup trop bas qui ne permettent plus de couvrir les frais de production. (FM)

### Une initiative inutile sur l'élevage intensif!

Dans le canton de Fribourg, presque 73 % (72,94 %) des votants ont clairement voté NON à l'initiative dite contre l'élevage intensif! L'initiative a été très justement balayée par le peuple et une très nette majorité de nos concitoyens considère inutile l'initiative sur l'élevage intensif.



# Manger local ou importer encore plus?

## DEFENSE PROFESSIONNELLE

Au niveau suisse, quelque 63 % des votants rejettent clairement l'initiative sur l'élevage intensif. Ils s'opposent ainsi à l'imposition par l'Etat des normes bio dans le domaine de l'élevage. La nette majorité du peuple refuse ainsi une imposition inefficace sur l'offre en denrées alimentaires d'origine animale aux consommateurs. Les résultats de l'initiative inutile sur l'élevage intensif confirment deux faits, soit que le niveau de bien-être animal en Suisse est déjà très élevé par rapport au reste du monde et que les divers labels proposent déjà assez de viande, d'œufs et de produits laitiers aux normes particulièrement respectueuses des animaux. A l'avenir, comme par le passé, l'agriculture suisse s'efforcera de maintenir ce niveau élevé afin de répondre aux besoins des animaux de rente et aux attentes de la société.

Une acceptation de l'initiative aurait réduit la production indigène et augmenté considérablement les importations. La forte hausse des prix des denrées alimentaires d'origine animale aurait en outre stimulé le tourisme d'achat. L'agriculture suisse s'engage à produire en fonction des habitudes d'achat de la population. Les produits d'origine animale conformes aux exigences de l'initiative se trouvent aujourd'hui déjà en vente à disposition des consommateurs. Si tous les partisans de l'initiative achètent à l'avenir comme ils ont voté, les producteurs de produits biologiques et d'autres labels particulièrement respectueux des animaux pourront profiter d'une nette augmentation des ventes de leurs produits. Pour les partisans, le rejet de l'initiative est donc aussi une chance de passer de la parole aux actes.

Avec le NON important du peuple suisse, nous avons évité un recul massif de la production indigène et le remplacement de cette dernière par des importations meilleur marché. De plus, il aurait été impossible de contrôler les productions étrangères aux conditions économiques et sociales différentes et incomparables aux conditions et standards suisses. Quels que soient les labels de production étrangers épinglés à ces produits, les importations auraient clairement mis sous pression les marchés suisses. L'initiative aurait for-

tement affaibli ou carrément fait disparaître des filières entières de productions agricoles avec des conséquences incalculables sur notre économie nationale et le marché du travail indigène.

La campagne a été intense et la charge émotionnelle et de travail importante pour le secteur agricole. Pour l'ensemble des familles paysannes et leur avenir, il était essentiel que le projet échoue clairement. (FM)

### Initiative parlementaire 19.475

Une très grande incompréhension a secoué le monde agricole suisse à l'annonce des ordonnances adoptées par le Conseil fédéral pour la mise en œuvre de l'Initiative parlementaire 19.475. En décalage avec l'actualité, le Conseil fédéral a adopté des ordonnances très contraignantes pour la production. Au lieu de remplir sa mission première qui est de réduire les risques liés à la protection des végétaux, le Gouvernement suisse a proposé des mesures disproportionnées qui affaiblissent la production alimentaire indigène.

Pour la mise en œuvre de la réalisation de la trajectoire de réduction du risque de l'utilisation de pesticides et des pertes d'éléments fertilisants, le Conseil fédéral n'a pas tenu compte de la réalité actuelle et de la crainte de pénurie alimentaire qui agite le monde. Au printemps, l'Europe a réagi positivement en permettant de réaffecter certaines surfaces écologiques à la production de denrées alimentaires. De son côté, le Gouvernement suisse a validé une mise en surface de promotions biodiversité de 3,5 % des terres ouvertes, alors que déjà 19 % de la surface agricole utile du pays est consacrée à la promotion de la biodiversité: un non-sens total! Pour atteindre une réduction des applications de fertilisants, le Conseil fédéral poursuit également des objectifs jugés totalement irréalistes de 20 % de diminution alors qu'il est encore impossible de proposer des mesures concrètes de réduction. Il est aussi prévu de supprimer la marge de tolérance dans Suisse-Bilanz avant que, comme le demande l'agriculture, les bases de calcul ne soient révisées.

## DEFENSE PROFESSIONNELLE

Dès 2024, l'agriculture fribourgeoise très professionnelle et productive sera durement touchée par les limitations à la production qui seront appliquées. La diminution des intrants sous forme de concentrés pour les animaux et des engrais ainsi que la perte de marge de manœuvre dans Suisse-Bilanz aura un impact important sur la production cantonale. Les raisons exactes des décisions politiques prises par le Conseil fédéral sont une énigme. Elles vont à l'encontre de tout principe de précaution devant garantir un approvisionnement alimentaire durable de la population suisse en produits indigènes. Pour corriger les décisions prises, plusieurs motions et interventions ont été déposées aux Chambres fédérales. Elles seront débattues fin 2022 ou début 2023. Sans correction des décisions du Gouvernement, la production agricole du canton de Fribourg devra diminuer et c'est le revenu des familles paysannes qui va en souffrir. Certains secteurs de la production agro-alimentaire seront également concernés par ces changements négatifs. (FM)

### Sécheresse historique

A la mi-août 2022, le niveau de pluie n'avait atteint que la moitié des précipitations normales cumulées depuis le début de l'année. La sécheresse a eu de grandes conséquences sur les récoltes estivales de fourrage. Au cours de l'été, la Chambre fribourgeoise d'agriculture a coordonné, en parfaite collaboration avec le Canton, les livraisons d'eau par hélicoptère sur les alpages. Les livraisons ont été effectuées par Swisshelicopter et les forces aériennes de l'Armée suisse. Grâce à ces livraisons, il a été possible de garder le bétail en alpage afin d'éviter des retours sur les exploitations de plaines qui manquaient déjà cruellement de fourrage et ainsi d'aggraver la situation des exploitations. La bonne gestion de l'eau pour l'agriculture sera d'une importance cruciale à l'avenir. Fort de ses compétences dans le domaine, la CFA va s'engager pour préparer le futur de ses membres. (FM)

### Brunch du 1<sup>er</sup> août 2022

Pour sa 30<sup>e</sup> édition, le traditionnel Brunch à la ferme du 1<sup>er</sup> août a une fois de plus attiré la popu-

lation sur une multitude de fermes. La manifestation traditionnelle, que beaucoup de Suisses ne manqueraient pour rien au monde, reste l'évènement de communication phare de la paysannerie suisse.

Depuis 30 ans, environ 300 familles paysannes de toute la Suisse invitent chaque année la population à venir prendre le petit-déjeuner sur leur exploitation. A la ferme ou à l'alpage, les offres sont variées et uniques en leur genre.

En 2022, dans le canton de Fribourg, les 13 exploitations suivantes se sont engagées dans cette activité riche d'échanges avec la population non paysanne:

- Fam. Michel Bapst, Vuisternens-en-Ogoz
- Fam. Siulene & Sébastien Bise, Cheyres
- Fam. Monika & Patrick Buchs, Im Fang
- Fam. Silvia & Beat Buchs, Alpage Ritzli, Jaun
- Fam. Stéphane Christinaz, Nuvilly
- Fam. David & Louis-Michel Dévaud, Bouloz
- Fam. Fouzia & Pierre-Yves Ducry, Dompierre
- Fam. Karine Kilchoer, La Tour-de-Trême
- Fam. Mélanie & Ismaël Meyer, Misery
- Fam. Sonja & Olivier Moret, Alpage Les Portes d'Enhaut, Vuadens
- Fam. Anni & Alfons Raemy, Alpage Seeweid, Schwarzsee
- Fam. Anita & Rudy Ruegsegger, Delley
- Fam. Dominique Zamofing, Posieux

L'Union des Paysans Fribourgeois remercie chaleureusement les 13 familles ayant organisé cet indispensable déjeuner paysan du 1<sup>er</sup> août sur leur exploitation. Le brunch offre une occasion idéale de créer des contacts avec la population et permet de faire connaître plus largement notre agriculture suisse. Cette manifestation permet également aux exploitations agricoles de mettre en avant la vente de leurs produits et leurs services.

Année après année, l'UPF est à la recherche de nouvelles exploitations intéressées à participer à la prochaine édition. Pour organiser un brunch du 1<sup>er</sup> août, toutes les informations importantes se trouvent sur le site [www.brunch.ch](http://www.brunch.ch). (FM) •



## SERVICES

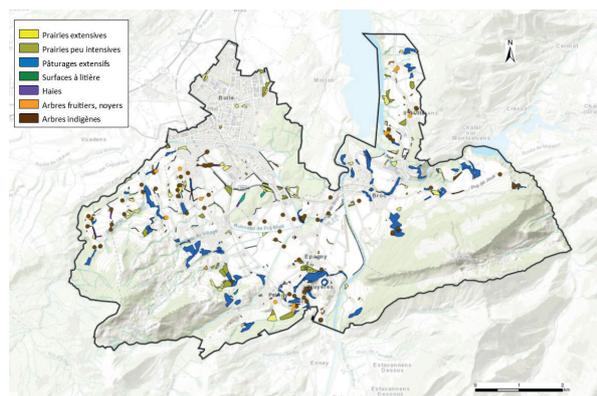
### Environnement et développement rural

#### Les réseaux écologiques

##### Gruyères et environs

Un nouveau réseau a vu le jour en 2022. Situé au cœur de la Gruyère, il s'étend de la ville de Bulle à Epagny en passant par Botterens. En tout, ce sont neuf communes qui sont concernées par le projet. Le périmètre comprend plus de 1'500 ha de surface agricole utile (SAU) et 690 ha de surfaces d'estivages. Il est essentiellement situé en zones de collines et de montagne. Les pâturages extensifs constituent la majorité des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) du réseau.

Plusieurs zones humides d'importance nationale sont présentes dans le périmètre. On y trouve le sonneur à ventre jaune, la salamandre tachetée et différentes espèces d'amphibiens. La liste des mesures du réseau ainsi que les espèces cibles sont accessibles sur le site [www.agrifribourg.ch](http://www.agrifribourg.ch)



#### Les nouveaux réseaux gérés par l'UPF

##### Glâne-Nord

Situé dans la région de Romont, le réseau Glâne-Nord a terminé sa première période de huit ans en 2021. A cette occasion, son comité a décidé de faire appel à l'UPF pour assurer le suivi jusqu'à la mise en place de la nouvelle politique agricole.

##### Mont Vully

Le réseau du Mont Vully, qui a terminé sa première période en 2021, a également sollicité l'UPF pour assurer le suivi jusqu'en 2025.

#### Les rapports finaux

En 2022, trois réseaux écologiques arrivent à leur terme. Il s'agit des réseaux Bellechasse, Haute Sarine et Hauteville-Corbières. A cette occasion, un rapport final est exigé par la commission consultative. Il a été remis aux autorités cantonales le 30 septembre.

#### Les projets qualité paysage (QP)

2022 est une année importante pour les Associations QP gérées par l'UPF. En effet, trois projets arrivent à échéance. Un rapport final est exigé par l'OFAG. Il comprend l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés au début du projet ainsi qu'une enquête sur la perception des membres et des usagers sur l'évolution du paysage pendant huit ans. A cet effet, des questionnaires ont été envoyés à plusieurs personnes susceptibles d'être intéressés par cette problématique.

Les résultats obtenus sont très similaires entre les différents projets. Plus de 70 % des agriculteurs interrogés estiment que le projet est utile à la biodiversité. La poursuite du projet est également plébiscitée par la grande majorité des membres. Les points négatifs sont essentiellement concentrés sur l'augmentation du travail administratif et la diminution linéaire des contributions promises.

En 2015, une cinquantaine de mesures ont été attribuées à chaque projet. Quelques unes n'ont jamais été utilisées et un petit nombre a concentré plus de la moitié des contributions à disposition.

Les mesures les plus populaires concernent la mise en place de clôtures en bois, l'entretien des chemins agricoles, la plantation de vergers, la diversification des herbages et la mise en valeur du patrimoine de l'exploitation.

Lors de l'inscription Gelan 2023, les exploitants membres des Associations QP Glâne-Sarine-Lac, Gruyère-Veveyse et Singine-Lac ont la possibilité de supprimer ou de modifier les mesures prises.

L'OFAG évaluera la pertinence des mesures mises en place lors de la création des projets agro-environnementaux qui devraient regrouper les réseaux écologiques et les programmes QP à partir de 2026. (LL)

## SERVICES

### Assurances

#### Des conseils professionnels

A chaque exploitation correspond un profil spécifique de besoins de couvertures en assurances. Trop souvent, besoins et couvertures d'assurance ne sont pas en adéquation avec les exigences des familles paysannes. Pour cibler et ajuster les coûts, sans créer surtout de surassurances inutiles et coûteuses, un conseil de professionnel avec de l'expérience dans le secteur agricole très complexe est indispensable. Analyser les particularités très spécifiques de l'agriculture est un excellent moyen de diminuer ses coûts de production. Planifier à temps une prévoyance pour la retraite aujourd'hui est autant indispensable qu'ajuster les couvertures en assurances obligatoires ou facultatives pour la famille et les employés.

Nos conseillers spécialistes en assurances connaissent parfaitement la situation et les besoins des familles paysannes. De plus, seuls des produits d'assurances conçus spécifiquement pour les besoins de l'agriculture sont à même de répondre aux attentes exigeantes des exploitations agricoles. Le rôle du service UPF-Assurances est d'offrir des conseils qui permettent à nos membres de pouvoir compter sur un soutien compétent avec des produits d'assurances adaptés à la complexité du monde agricole et en restant supportables financièrement. Contacter nos conseillers UPF-Assurances est le meilleur moyen de répondre efficacement et professionnellement aux questions pour trouver des solutions optimales pour éviter les lacunes et les cumuls d'assurances.

#### Nouvelle assurance pour perte de gains pour bovins

Chaque année, UPF-Assurances améliore ses prestations et couvertures en assurances. En 2022, le dernier produit spécifique proposé par UPF-Assurances en collaboration avec des spécialistes de la branche est celui d'une assurance perte de gains en cas d'épizootie pour bovins. La mise en place de cette solution a été planifiée en étroite

collaboration avec Sanima, qui est l'assurance obligatoire pour les animaux de rente en cas d'épizooties dans le canton de Fribourg. Les pertes de gains n'étant pas couvertes par l'assurance obligatoire de Sanima, le but de l'assurance désormais proposée est de compléter l'offre des assurances obligatoires de Sanima. Malheureusement, les pertes de gains dans les élevages bovins, la production laitière ou l'engraissement sont en effet trop souvent un sujet d'actualité pour des détenteurs de bétail du canton de Fribourg. Chaque année, plusieurs dizaines d'exploitations sont touchées par des pertes financières parfois très importantes qui ne sont pas couvertes par les assurances obligatoires. Ces pertes de production peuvent clairement et concrètement mettre en danger la pérennité d'une exploitation. L'UPF peut désormais assurer ces pertes de gains pour les bovins avec une assurance spécifique AXA (p. ex. pour l'arrêt de la production, la perte de valeur génétique, la baisse de la production des animaux restant en vie, etc.). (FM)

### Agro Service

#### Plateforme en ligne pour l'administration du personnel

La plateforme en ligne est une solution globale pour simplifier l'administration du personnel. Les collaborateurs peuvent être saisis en ligne afin d'établir des contrats de travail, des décomptes de salaire et des certificats de salaire.

Déjà 250 exploitations agricoles fribourgeoises utilisent la plateforme pour établir mensuellement les décomptes de salaire. Il est également possible de combiner la plateforme avec la saisie du temps de travail. Depuis 2021, trois possibilités sont disponibles pour cela; la saisie manuelle, une timbreuse numérique et, depuis peu, une solution sur application. Dans le cas de l'application, le collaborateur saisit quotidiennement son temps de travail à l'aide de son téléphone portable, indépendamment du lieu où il se trouve. Une alternative qui est déjà utilisée par de nombreux employeurs agricoles.



## SERVICES

Depuis 2021, le canton de Fribourg exige que les certificats de salaire établis contiennent un code-barres. Dans le cadre de ce changement, la plateforme en ligne a été adaptée en conséquence.

### Cours de cariste selon CFST 6518

Dans le canton de Fribourg, les cours de cariste étaient jusqu'à il y a deux ans surtout pratiqués dans les entreprises industrielles et commerciales et peu répandus dans le secteur agricole. Depuis deux ans, la Chambre fribourgeoise d'agriculture s'occupe de cette formation dans le but d'offrir des cours de la manière la plus efficace et la plus économique possible. Ainsi, près de 180 agriculteurs fribourgeois ont pu suivre ce cours de deux jours, à la fois pratique et théorique, et obtenir une attestation de formation.

Pendant les mois d'hiver plus calmes, douze cours ont pu être organisés en 2021. Ceux-ci ont eu lieu aussi bien sur le site de formation que, sur demande, directement sur l'exploitation. Les conditions pour cela sont six participants au cours ainsi que la garantie d'une infrastructure et d'au moins un chariot élévateur à contrepoids et un télescopique. (JE)

### Expertises et taxations UPF

Le service Expertises et taxations de l'UPF a réalisé 445 mandats durant l'exercice 2021.

Les mandats traités par le service couvrent un spectre large de sujets allant de l'estimation de la valeur de rendement au traitement de problématiques fiscales.

L'estimation de la valeur de rendement et la détermination de la charge maximale représentent 243 dossiers traités sur l'année 2021, soit près de 55 % de l'ensemble des mandats. Déterminer la charge maximale au sens de l'article 73 de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR) s'avère notamment nécessaire lors de demandes de crédits d'investissements. Les pièces relatives à l'investissement comme les devis et plans doivent être fournies à l'expert mandaté pour estimer la charge maximale après investissement.

L'une des autres prestations fournies par le service Expertises et taxations de l'UPF est l'estimation du fermage licite. Les experts sont amenés à estimer la valeur de rendement, base de calcul au fermage en vertu de la Loi fédérale sur le bail à ferme agricole (LBFA). A ce titre, les experts collaborent régulièrement avec les communes, paroisses, propriétaires privés et les fermiers. Dans tous les cas, il est conseillé d'établir un contrat de bail par écrit et de déterminer la répartition du montant pris en charge par chacune des parties pour l'entretien des bâtiments.

Nous avons constaté une augmentation des demandes relatives à l'estimation du prix licite des immeubles agricoles (99 demandes en 2021 contre 60 en 2020). Pour rappel, l'article 61 LDFR soumet l'acquéreur d'un immeuble agricole au régime de l'autorisation. Cette autorisation n'est notamment pas délivrée si le prix d'acquisition est jugé surfait. Les prix des immeubles agricoles diffèrent grandement selon le type de bien. Les alpages sont estimés en fonction des pâquiers normaux (PN), le sol en fonction du prix au m<sup>2</sup> et les entreprises agricoles sont estimées en bloc.

L'accompagnement dans le cadre du transfert de domaine agricole au sein ou hors du cadre familial représente des mandats nécessitant l'intervention de compétences transversales. Les reprises d'exploitation sont des processus conséquents. Les agriculteurs proches de la retraite sont invités à prendre contact avec le service Expertises et taxations au moins deux ans avant la date prévue du transfert afin de pouvoir procéder sereinement à la planification de la cessation.

Les experts du service Expertises et taxations de l'UPF suivent les formations continues proposées par les organismes reconnus comme Agriexpert, non seulement afin de perfectionner leurs compétences en matière d'expertise et de fiscalité mais également sur les thématiques pouvant impacter les mandats traités comme l'aménagement du territoire ou la politique agricole. Ces formations permettent d'assurer le niveau de qualité exigé par les besoins de nos clients. (GK/MB) •

## GERANCES

### AGRO Fiduciaire / Treuhand Fribourg

#### Prestation comptabilité

La prestation comptabilité et fiscalité, aujourd'hui proposée par l'AGRO fiduciaire fribourgeoise SA, était initialement un service fourni par l'UPF dans le cadre de son service de comptabilité agricole fondé en 1992. La prestation prenant de l'ampleur, l'AGRO fiduciaire fribourgeoise SA est fondée le 27 novembre 2006 et reprend la responsabilité de la tenue des comptabilités et de la fiscalité agricole. A la date de rédaction de ce rapport, la prestation comptabilité fête ses 30 ans de services.

L'année 2021 a été pour l'AGRO fiduciaire fribourgeoise SA une année de changements, notamment au niveau de sa direction, et de défis au niveau de sa vision stratégique pour le futur de ses prestations. En effet, les attentes de nos clients évoluent avec le flux continu d'innovation des technologies de l'information et de l'informatique. Autant que possible, nous tenons à répondre favorablement à ces nouveaux besoins en proposant des outils modernes pour la tenue de la comptabilité et la communication des informations comptables. S'adapter continuellement aux innovations du secteur fiduciaire tout en assurant un service de qualité et pérenne à nos clients est un défi de tous les jours. L'AGRO fiduciaire fribourgeoise SA est fière de le relever pour ses clients. Dans cette optique, nous intégrons de nouveaux programmes de tenue de comptabilités à notre catalogue. Ces nouveautés nous permettent notamment de proposer des services adaptés aux personnes morales (SA, Sàrl) qui sont de plus en plus présentes dans l'agriculture.

Comme les années précédentes, les collaborateurs de l'AGRO fiduciaire fribourgeoise SA ont participé à une formation professionnelle continue dispensée par la société faîtière des fiduciaire agricole, fidagri. La formation continue est un point essentiel pour le maintien du niveau de qualité des services proposés. (MB)

#### Fiscalité agricole

Parfois, l'interprétation des textes de lois avec les évolutions de la société induisent des modifications de la pratique de l'Administration cantonale.

C'était notamment le cas de l'application de l'article 37 al. 6 de la Loi fribourgeoise sur les impôts cantonaux directs (LICD). Cet article prévoyait une diminution de l'imposition d'un revenu fictif découlant d'un transfert de patrimoine immobilier de la fortune commerciale à la fortune privée des personnes en raison individuelle. Cependant, cet abattement n'était admissible qu'à la condition expresse que l'objet de la vente ne soit pas aliéné dans les cinq ans qui suivaient son transfert en fortune privée. Pourtant, le Service cantonal des contributions, en présence d'une aliénation en faveur d'un descendant en ligne directe, appliquait tout de même l'article 37 al. 6 LICD au cédant, malgré la violation du délai de blocage. Découlant d'une volonté politique courant 2022, la LICD a été adaptée et la pratique est aujourd'hui à nouveau en parfaite concordance avec le texte de loi. (LD)

### Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg

L'activité de la Société paysanne de cautionnement du canton de Fribourg a porté en 2021 sur l'octroi de cautionnements à des agriculteurs. Ils servent à garantir leurs crédits pour l'achat d'inventaires (aides initiales), ainsi que le financement de nouveaux bâtiments d'exploitation ou leur agrandissement. Ainsi, en 2021, des cautionnements d'un montant total de Fr. 480'000.– ont été accordés pour trois aides initiales. En outre, trois nouveaux crédits ont été cautionnés pour l'agrandissement d'étables pour le jeune bétail et le bétail laitier pour un montant total de Fr. 580'000.–, et un crédit pour la construction d'une nouvelle étable pour vaches laitières pour un montant de Fr. 368'000.–. Les cautionnements accordés en 2021 s'élèvent donc à Fr. 1'428'000.–. Après les remboursements ordinaires de Fr. 1'488'948.– et la libération de sept cautionnements avec un paiement final de Fr. 231'903.–, la somme cautionnée au 31.12.2021 s'élevait à Fr. 12'537'909.–. Sur ce montant, Fr. 533'444.– correspondent à 20 % des crédits bancaires cautionnés et servent de garantie pour le paiement des intérêts. Bien que ces 20 % aient



## GERANCES

été cautionnés depuis la création de la société, ils apparaissent pour la première fois cette année dans le rapport annuel.

L'année dernière, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises pour traiter les affaires en cours, dont deux fois sous forme de visioconférence. L'assemblée générale a pu se tenir à la Maison du Gruyère, à Pringy.

Il est intéressant de constater que sur les quatre bâtiments d'exploitation cautionnés, trois ont été construits en droit de superficie. La tendance selon laquelle les fermiers financent eux-mêmes les bâtiments à la place des propriétaires se poursuit et se renforce. Les fermiers obtiennent toutefois ainsi des baux suffisamment longs pour pouvoir amortir ces investissements dans un délai raisonnable. Ces baux de longue durée sont souvent la porte d'entrée pour l'acquisition ultérieure du bien immobilier par le fermier exploitant. (BA)

### Association d'entraide et de dépannages en agriculture (SECADA)

L'Association fribourgeoise d'entraide et de dépannages en agriculture a connu une année 2021 semblable à l'année 2020. Les interventions à caractère «urgent» s'élèvent à 82 % des missions effectuées (74 % avant la pandémie). En effet, les demandes pour des congés restent faibles. Les contraintes et restrictions liées à la COVID-19 ont retenu les agriculteurs sur leur exploitation. L'association enregistre une légère augmentation des demandes de dépannages, soit 84 missions au cours de l'année 2021 (81 en 2020). Par contre, le nombre d'heures de dépannages a diminué avec 8'851 heures effectuées (9'097 en 2020).

Pour le service ménager rural, neuf demandes sont parvenues cette année, contre cinq l'année passée. Les aides ménagères ont travaillé durant 474 heures (308 avant la pandémie). Les agriculteurs peuvent également bénéficier de ce service pour des travaux de ménage réguliers sur une longue durée.

Comme l'année dernière, un dépanneur est engagé à temps partiel pour le service agricole. Tous

les autres dépanneurs ont des contrats pour travailleurs occasionnels. Le SECADA a employé en tout 31 collaborateurs, 7 femmes et 24 hommes. L'association, active sur Facebook (Secada dépannages agricoles fribourgeois), est constamment à la recherche de personnes prêtes à soutenir et seconder les exploitants. Les jeunes agriculteurs ayant terminé leur formation et également toutes les personnes qualifiées peuvent sans autre s'annoncer auprès de la gérance pour des dépannages ponctuels.

Les agriculteurs qui ne sont pas encore membres du SECADA peuvent contacter la gérance au 026 467 30 22 afin de s'inscrire. Les interventions nécessaires seront par la suite traitées en priorité et à des tarifs préférentiels.

Les comptes 2021 de l'association bouclent à nouveau dans les chiffres rouges. Dès 2022, le SECADA espère rééquilibrer les comptes déficitaires grâce à l'augmentation des montants des cotisations à Fr. 100.– pour un service et Fr. 150.– pour deux services (agricole et ménager) et grâce au soutien annuel de l'Etat de Fribourg. (CZP)

### Club des jeunes éleveurs fribourgeois

Durant l'année 2021, le club a organisé la 31<sup>e</sup> édition de l'exposition bovine «Junior Bulle Expo». Connue et reconnue au travers de la Suisse, cette manifestation met à l'honneur près de 550 bovins de haute génétique. Cette édition post-COVID a permis de se retrouver entre éleveurs durant un week-end. La tombola a mis au concours de nombreux prix vivants dont les heureux gagnants ont été révélés lors de la remise des prix. Au fil de l'année, que ce soit lors de l'école des jeunes ou la sortie annuelle du club, les membres ont eu l'opportunité de partager leur passion de l'élevage avec des spécialistes et des éleveurs expérimentés. (LD)

### Terroir Fribourg

L'année 2021 a été marquée par le couronnement de deux grands projets et un changement de président.

## GERANCES

Après avoir espéré un retour à la normale au printemps 2021, nous avons dû nous adapter et ronger notre frein jusqu'au début de l'été. Notre assemblée a une nouvelle fois dû se dérouler par correspondance. C'est dans ce contexte que nous avons changé de président au mois de mai. Nous avons profité de la Bénichon des Entreprises pour remettre un diplôme de président d'honneur à Daniel Blanc, pour le remercier de son engagement de plus de 20 ans pour notre association. Ce même jour, Christian Deillon, le président de l'Interprofession Charcuterie AOP (ICAOP), qui est également le nouveau président de Terroir Fribourg, recevait le certificat d'Appellation d'origine protégée (AOP) pour le Jambon de la Borne.

Côté certification, Terroir Fribourg a dépassé la barre des 800 produits certifiés. C'est dans ce registre que nous avons réitéré différentes mesures de communication avec notre campagne «Je suis Fribourgeois».

En juin 2021, nous avons lancé la charte sur la restauration collective fribourgeoise. Cette démarche s'articule sur trois dimensions: celle des produits régionaux et de saison, celle de la durabilité ainsi que celle des produits sains pour la santé. Le projet a été un succès grâce au soutien du Conseiller d'Etat Didier Castella et de Urs Zaugg que nous remercions.

A la fin août 2021, nous avons donné une conférence de presse commune avec l'Union Fribourgeoise du Tourisme pour présenter la campagne de communication «Automne et Saveurs». Cette promotion associe tourisme et terroir au travers de sept vidéos présentant chacune une destination, un produit et un producteur par district. Elle a pour objectif de positionner notre canton comme destination gastronomique.

L'automne 2021 aura été marqué par une nouvelle édition du Salon Suisse des Goûts et Terroirs. Nous avons profité de cet événement pour présenter notre livre sur les légumes fribourgeois. Cet ouvrage présente 28 légumes, 28 producteurs et 28 recettes pour faire davantage parler d'une des

productions phares de notre canton, encore parfois un peu méconnue. (PAB)

## Société fribourgeoise d'économie alpestre

Après deux années dont les activités ont été fortement marquées par la crise sanitaire et ses conditions de réunions restrictives, les manifestations de la Société fribourgeoise d'économie alpestre (SFEA) ont presque repris leur cours normal en 2022. Cependant, en raison des incertitudes planant sur les réunions des personnes en début d'année, les cours d'hiver ont été annulés. La suite de l'année s'est heureusement déroulée dans des conditions favorables aux échanges.

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour travailler sur le développement de l'économie alpestre de notre canton. La course s'est déroulée normalement selon notre tradition au mois de juillet dans le canton de Berne. Elle a mené les participants depuis la Lenk jusqu'au Diemtigtal, avec une visite de l'alpage de Seeberg pour se poursuivre au restaurant Wirieblick à Horboden avant le retour sur Fribourg. L'attribution des subsides pour rénovations et constructions diverses dans les alpages et l'allocation des montants du Fonds Goetschmann pour familles d'agriculteurs de montagne méritantes ont été discutés par le comité. La SFEA a procédé cette année à l'inspection des alpages et gîtes dans la zone XVIII «Schwyberg» sur les Communes de Plaffeien, Plasselb et Val-de-Charmey (secteurs Cerniat et Charmey). D'ordinaire plutôt assez humides avec de nombreux marais et hauts marais, les alpages et forêts de la région inspectée ont particulièrement souffert de la sécheresse estivale de 2022.

De très nombreux alpages ont subi la sécheresse au cours des mois de juillet et août. Les approvisionnements en eau des alpages pour pallier au manque d'eau furent très nombreux. La majorité des approvisionnements ont été effectués par la route et certains ont été approvisionnés par hélicoptères privés ou par les forces aériennes suisses.



## GERANCES

De nombreux dégâts de sangliers sont couramment constatés dans la plupart des régions alpestres du canton de Fribourg. La pression de la chasse et des tirs par le Canton en cas de dégâts ne suffit pas à endiguer la propagation des sangliers dans de nouvelles régions. Pour apporter plus d'uniformisation dans les indemnités des dégâts dus à la faune sauvage, la directive cantonale validée fin 2021 réglant l'indemnisation et la prévention des dégâts liés aux sangliers dans le domaine de l'agriculture est aussi utilisée pour effectuer les dédommagements survenus aux prairies et estivages. (FM)

### **Association fribourgeoise des fermiers**

L'Association fribourgeoise des fermiers a tenu son assemblée au début du mois d'avril. La dissolution de l'association cantonale y a été prononcée par les membres réunis. Les membres de l'association cantonale sont par conséquent automatiquement affiliés à l'Association suisse des fermiers. Une section regroupant les cantons romands à l'exception de Neuchâtel et incluant également le Jura Bernois est à disposition des membres pour les questions relatives au bail à ferme. Robert Zurkinden et Gilles Cretigny représenteront les fermiers romands auprès de l'association nationale. A l'avenir, le secrétariat permanent de l'Association suisse des fermiers sera pris en charge par la Chambre fribourgeoise d'agriculture. Enfin, l'association suisse souhaite élargir l'adhésion aux agriculteurs fermiers de parcelles agricoles uniquement.

Une proportion significative d'agriculteurs du canton de Fribourg n'ayant pas de preneurs dans le cadre familial dispose de domaines agricoles formant au sens de la Loi sur le droit foncier rural, une entreprise agricole. Une mise en fermage de l'entreprise agricole implique certaines contraintes légales. En premier lieu, la loi interdit d'affermager par parcelles son domaine sans autorisation préalable de l'Autorité foncière cantonale. Ensuite, le montant du fermage lui-même doit aussi être approuvé par l'autorité. Enfin, la durée du fer-

mage ne doit pas être inférieure à neuf ans. Les trois éléments précités ne sont qu'un aperçu des paramètres légaux encadrant l'affermage d'entreprise agricole. Le service Expertises et taxations de l'UPF est à disposition des propriétaires comme des futurs fermiers pour le calcul du fermage licite, dans le cadre de la rédaction du contrat de bail à ferme ou encore pour l'établissement d'un état des lieux. (GK)

### **Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre**

L'assemblée générale 2021 de l'Association fribourgeoise des producteurs de betteraves à sucre a dû se tenir à nouveau par correspondance en raison de la pandémie.

En plus d'une année particulièrement exigeante sur le plan météorologique, l'année 2021 a été marquée par de nombreux autres événements et circonstances.

Le comité s'est particulièrement penché sur les thèmes liés à la protection des plantes, aux initiatives agricoles du 13 juin 2021, à la situation des maladies et des ravageurs ainsi qu'à leurs stratégies de lutte, au contexte politique et aux conditions-cadres. Une attention particulière a été accordée à la promotion de la production de betteraves et au maintien des surfaces sur le territoire cantonal.

Pour la première fois, le fonds de soutien aux producteurs de betteraves fribourgeois a été appliqué en automne. En raison des faibles rendements moyens de 61,44 t/ha, les contributions à la surface ont été plus modérées que prévu au budget. Le fonds s'élevait à Fr. 551'516.-, répartis sur 1'122 ha. La contribution à la surface versée s'est donc élevée à Fr. 491.50/ha. Les recettes supplémentaires qui en ont résulté étaient en moyenne de Fr. 247.-/ha.

Les perspectives sur le marché du sucre, le soutien politique ainsi que les progrès de la sélection de nouvelles variétés de betteraves nous permettent d'être optimistes pour les prochaines années. (JE) •

## COMMISSIONS DE L'UPF

### Commission d'apiculture

La commission d'apiculture de l'UPF s'était réunie deux fois en 2021, à la mi-avril et à la mi-novembre. La santé des abeilles a fait l'objet d'une attention particulière. La commission a pu constater que les abeilles ont en général bien résisté à l'hiver 2020/2021. Malheureusement, il y a tout de même eu quelques pertes de colonies d'abeilles dues au Nosema, une maladie digestive des abeilles. C'était probablement du miel de sapin rouge qui n'a pas pu être extrait en totalité l'été dernier. L'acarien *Varroa* reste le principal ennemi des abeilles. La lutte contre celui-ci est sans fin. Ce sont surtout les virus qu'ils transmettent aux abeilles qui sont dangereux. La récolte de miel était quasi inexistante en 2021.

Pour réduire les traitements insecticides sur le colza, Grangeneuve avait mis en place un essai de bandes fleuries, malheureusement détruit par les campagnols. Pour être efficaces, ces bandes fleuries doivent être plus attractives que le colza pour les ravageurs. La lutte contre le feu bactérien est moins sévère depuis 2020, car l'ordonnance fédérale a été modifiée. Par exemple, l'élimination complète des arbres atteints n'est plus obligatoire; une taille sanitaire est tolérée. Pour mieux se comprendre entre forestiers et apiculteurs, une visite de ruchers a été organisée par notre commission pour les forestiers. L'équipe du 3<sup>e</sup> arrondissement forestier, Bulle, a visité un rucher. Les forestiers ont suivi avec beaucoup d'intérêt les explications des apiculteurs. (BA)

### Commission fiscale

La commission fiscale de l'UPF regroupe des représentants de l'Union des Paysans Fribourgeois, du Service cantonal des contributions, de Grangeneuve ainsi que du secteur fiduciaire privé. Les membres se sont réunis en fin d'année 2021 dans le but d'aborder les thèmes d'actualité fiscale en lien avec l'agriculture.

A l'ordre du jour de la commission fiscale de l'UPF 2021 figurent l'échange de communications générales sur les services et entités présentes comme l'avancement des travaux de bouclage et

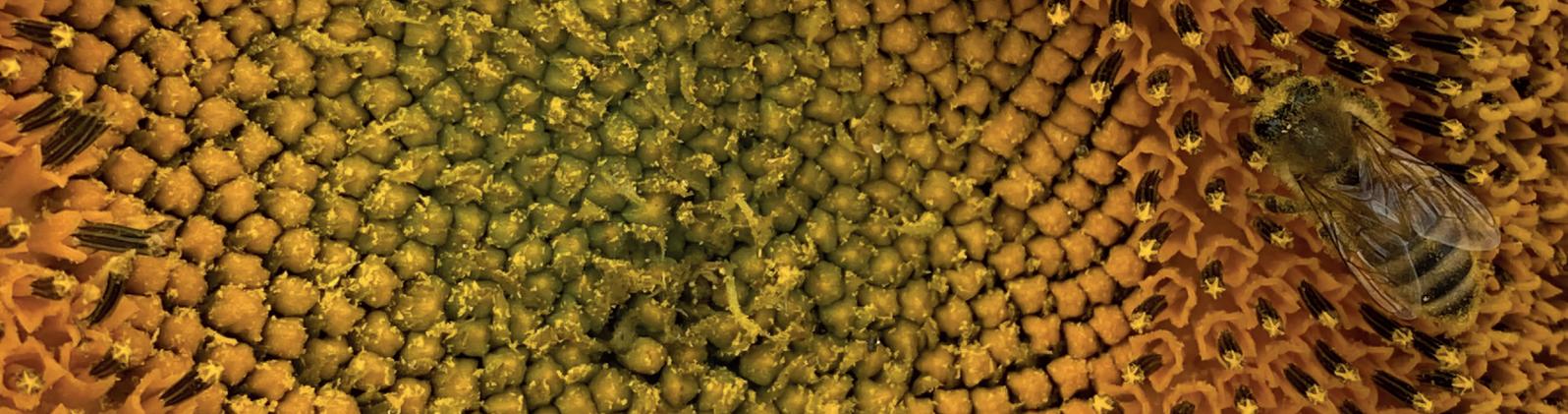
de taxation ainsi que plusieurs sujets fiscaux techniques. Ces derniers sont traités dans un esprit pragmatique afin de permettre une collaboration constructive. Parmi ces sujets, nous pouvons notamment citer le traitement des pertes comptables lors de la remise d'un domaine à la valeur de rendement et également l'incidence des amortissements cumulés sur les panneaux solaires.

L'année 2022 a vu le coefficient d'impôt cantonal diminuer de 98 % à 96 %. Cette diminution de la fiscalité cantonale profitera à l'ensemble des contribuables sans pour autant impacter le calcul de l'impôt communal et paroissial. Dès l'année 2022, l'abattement fiscal de 50 % prévu à l'article 37 al. 6 LICD est modifié (lire chapitre Fiscalité agricole pour plus d'informations). Pour la période fiscale 2021, la valeur d'inventaire des vaches est passée de Fr. 2'400.– à Fr. 2'600.–. (MB)

### Commission de formation professionnelle et Commission fribourgeoise des cours interentreprises en agriculture

Dans l'attente de la finalisation de la révision de la formation initiale du champ professionnel de l'agriculture, les activités des commissions suivent l'application des plans de formations actuels. Une mise en œuvre de la nouvelle formation n'est pas attendue avant la rentrée 2024, dans le meilleur des cas. Le passage à un modèle de formation avec trois ans de formation de base et avec une année d'orientation ne satisfait pas l'UPF, puisqu'une formation sur quatre ans a été soutenue au sein du comité AGORA. L'UPF défend une durée de formation uniforme de quatre ans devant répondre aux défis et exigences croissantes auxquels sont soumises les exploitants agricoles.

Les cours interentreprises ont été évalués en 2022 par l'OrTra AgriAliForm. L'OrTra du champ professionnel agricole salue le très bon fonctionnement et déroulement des cours dans le canton de Fribourg. Ces constatations sont le résultat de la très bonne collaboration entre l'UPF et Grangeneuve pour leur organisation. Les cours sont financés par le Fonds de formation professionnelle de l'UPF. (FM) •



## COMMISSIONS DE L'UPF

### Commission d'apiculture

Andrey Beat, CFA, secrétaire

Chassot André, Grangeneuve

Jacquat Anne-Claude, Corserey, présidente

Jaquet Yves, inspecteur cant. des ruchers, SAAV

Kamm Valentine, 3<sup>e</sup> arrondissement forestier, Bulle

Ruggli Dominique, Grangeneuve

### Commission fiscale

Andrey Beat, CFA

Bovet Marc, CFA

Castella Benoît, Grangeneuve

Glauser Fritz, UPF

Losey Michel, Sévaz

Maillard Cédric, Grangeneuve, secrétaire

Ménétrety Frédéric, CFA

Remy André, CFA, président

Sturny Heribert, Grangeneuve

### Commission de formation professionnelle

Bise Philippe, Murist

Carrard Serge, Châtillon

Favre Edgar, Le Crêt

Linder Werner, Düdingen

Mauron Eric, Autafond, vice-président

Ménétrety Frédéric, CFA, secrétaire

Overney Frédéric, Rueyres-Treyfayes

Pochon Olivier, Châtillon

Rouiller Philippe, Romont, président

Schafer Thomas, Überstorf

Schöpfer Lukas, St. Antoni

Monney Laurent, Grangeneuve, invité

Ruggli Dominique, Grangeneuve, invité

### Commission fribourgeoise des cours interentreprises en agriculture

Linder Werner, Düdingen

Mauron Eric, Autafond

Ménétrety Frédéric, CFA, secrétaire

Overney Frédéric, Rueyres-Treyfayes

Rouiller Philippe, Romont, président

Schafer Thomas, Überstorf

Monney Laurent, Grangeneuve, coordinateur

CFA: *Chambre fribourgeoise d'agriculture*

SAAV: *Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires*

Etat des membres à fin octobre 2022

## **MEMBRES D'HONNEUR DE L'UPF EHRENMITGLIEDER DES FBV**

Corminboeuf Pascal, Domdidier

---

Fasel Josef, Alterswil

---

Maillard Francis, Marly

---

## **DELEGUES DE L'UPF A L'ASSEMBLEE DE L'USP DELEGIERTE DES FBV AN DER VERSAMMLUNG DES SBV**

Bise Sébastien, Cheyres

---

Blaser Martin, Granges-Paccot

---

Braillard Frédéric, Besencens

---

Brügger Adrian, Düdingen

---

Buchs Henri, Cerniat

---

Chassot Murielle, La Tour-de-Trême

---

Fragnière Elie, Gumefens

---

Gapany Olivier, Echarlens

---

Magnin Régis, Ursy

---

Maudonnet Vincent, Bossonnens

---

Ménétreay Frédéric, Estavayer-le-Lac

---

Oberson Patricia, Prez-vers-Siviriez

---

Perler Hans, Guschelmuth

---

Piller Judith, Oberschrot

---

Schafer Denise, Wünnewil

---

Schöpfer Lukas, St. Antoni

---

Schwab Friedrich, Kerzers

---

Spahr Daniel, St-Aubin

---

Zbinden Marc, Zumholz

---

*3 sièges vacants*

*3 vakante Sitze*



## **COMITE CANTONAL ET COMITE DIRECTEUR DE L'UPF KANTONALVORSTAND UND DIREKTIONSAUSSCHUSS DES FBV**

Andrey Pascal, Cerniat

---

Bapst Jean-Bernard, Cormagens

---

Bapst Philippe, Ependes

---

Blaser Martin, Granges-Paccot

---

Borcard Jean-François, Grandvillard

---

Bosson Frédéric, Siviriez

---

Brügger Adrian, Düdingen

---

\* Chassot Murielle, La Tour-de-Trême, vice-prés.

---

Cotting René, Châtonnaye

---

\* Gapany Olivier, Echarlens

---

\* Glauser Fritz, Châtonnaye, président

---

Jungo Alain, Tentlingen

---

\* Maudonnet Vincent, Bossonnens

---

Moser Michael, Kerzers

---

Oberson Patricia, Prez-vers-Siviriez

---

\* Perler Hans, Guschelmuth, vice-président

---

Piller Judith, Oberschrot

---

Pittet Etienne, Romont

---

\* Schafer Denise, Wünnewil

---

Schnyder Thomas, Bösinggen

---

Schöpfer Lukas, St. Antoni

---

\* Spahr Daniel, St-Aubin

---

\* Yerly Gabriel, Berlens

---

**Invités avec voix consultative:**

**Gäste mit beratender Stimme:**

Andrey Beat, CFA/FLK

---

Castella Didier, DIAF/ILFD

---

Degen Nadine, Grangeneuve

---

\* Ménétreay Frédéric, CFA/FLK

---

Toffel Pascal, Grangeneuve

---

\* **Membres du comité directeur**

\* **Mitglieder des Direktionsausschusses**

**CFA/FLK:**

Chambre fribourgeoise d'agriculture  
Freiburgische Landwirtschaftskammer

**DIAF/ILFD:**

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts  
Direktion der Institutionen u. der Land- u. Forstwirtschaft

Etat des membres nommés à fin octobre 2022  
Stand der gewählten Mitglieder Ende Oktober 2022